

ADMISSIONS EN PETITE SECTION : RENTRÉE 2024

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2021 ?

N'attendez pas, les démarches pour l'inscription à l'école se font directement en mairie (à Cenves pour les Cenvards et à Serrières, qui transmet ensuite les informations à l'école de Cenves, pour les Sarrirons) dès maintenant et jusqu'au **30 Avril 2024**.

Une remontée des effectifs pour la rentrée 2024 doit être réalisée, début mai, à l'Inspection Académique.



Pour cela, munissez-vous de :

- *votre livret de famille*
- *du carnet de santé de votre enfant*
- *d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois*

